

60520 - Subventions diverses

**Proposition d'attribution de subvention à l'association
LUPOVINO au titre du fonds de secours aux associations
pour l'année 2020**

CP/2020/386

Service chef de file :

J3-Collèges

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Le renforcement de la démocratie d'implication souhaité par les élus départementaux s'est notamment concrétisé par le lancement, en 2016, des Assises de l'Engagement qui ont eu pour objectifs de :

- définir de nouveaux modes de partenariat,
- encourager et soutenir l'engagement,
- repositionner l'accompagnement des associations face à la baisse des financements publics,
- prendre en compte collectivement les nouveaux enjeux sociétaux.

Ces Assises ont également débouché sur la création du Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA), instance d'animation, de partage et de proposition, impliquant l'ensemble des acteurs du tissu associatif.

Parmi les propositions émanant du CODEVA figure la création d'un fonds de secours à destination des associations qui rencontrent des difficultés financières conjoncturelles et passagères, mettant en péril leur activité. Il vient en complément du travail d'accompagnement et de suivi des associations réalisé par les Conseillers Territoriaux à la Vie Associative, présents sur chacun des quatre territoires d'actions du Département. Dans ce cadre, le présent rapport propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association Lupovino.

Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Lupovino (Strasbourg)

Lupovino (Lutte Pour Une Vie Normale) est une association agréée par la Caisse d'Allocations Familiales, et reconnue par les habitants et partenaires du quartier du Neuhof pour ses activités d'accueil de loisir, d'accompagnement scolaire, d'aides administratives et sociales aux familles et d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes.

Son projet social s'articule par ailleurs en faveur de l'intégration des familles de la communauté des gens du voyage.

Le Département du Bas-Rhin soutient le fonctionnement de cette structure au titre de sa politique jeunesse ainsi que ses projets dans le cadre du Contrat de Ville.

Lupovino a sollicité l'aide complémentaire exceptionnelle du Département au titre du fonds de secours.

Dans ce contexte, l'association a déposé une demande de soutien au titre du fonds de secours aux associations. Elle a également sollicité une aide exceptionnelle à la Ville de Strasbourg pour un montant de 15 000€.

Sur proposition des membres de la commission d'avis du CODEVA, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Lupovino.

Le projet de convention joint définit les modalités du partenariat entre le Département et l'association.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
44445	65-6574-33	100 000,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Lupovino au titre du fonds de secours aux associations,
- approuve les termes du projet de conventions annexé à la présente délibération,
- autorise le Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 23/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY